

Impact

ODD principal

ODDs secondaires



Input		2014	2015	2016	2017	2018
Total ressources engagées	Montant €	1 766 944 €	2 223 776 €	3 384 206 €	3 397 736 €	4 220 440 €

Output		2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de personnes actives	Salariés en ETP	24.0 ETP	25.0 ETP	27.0 ETP	30.0 ETP	30.0 ETP
	Salariés mis à disposition	1.5 ETP	1.5 ETP	3.5 ETP	3.5 ETP	3.5 ETP
	Total salariés	25.5 ETP	26.5 ETP	30.5 ETP	33.5 ETP	33.5 ETP
	Bénévoles en ETP	0.0 ETP	0.0 ETP	0.0 ETP	0.0 ETP	0.0 ETP

Outcome		2014	2015	2016	2017	2018
Fréquentation journalière moyenne	Nombre	140	140	450	450	500
Taux d'occupation	Pourcentage	100%	100%	100%	100%	100%
Liste d'attente	Nombre	40	60	80	80	100

Production de la fiche

Opération d'inventaire	Schiffflange 2019
Rédacteur fiche	Deveco SA - Jean-Luc Karleskind
Acteur de terrain	Gilles Poos
Validateur inventaire	Albert Kalmes

Maison Relais

Identification

	Entité légale	Locaux 1	Locaux 2	Locaux 3	Locaux 4	Locaux 5
Nom	Garderie fir Kanner	Maison Relais Op Hudelen	Ecole Nelly Stein	Ecole Lydie Schmit	Maison des Œuvres	Ecole Albert Wingert
Adresse	89A Rue de Hédange L-3841 Schiffflange	Op Huedelen 13 L-3863 Schiffflange	Rue de la Gare L-3839 Schiffflange	3 rue de la Forêt L-3836 Schiffflange	18 rue de la Forêt L-3836 Schiffflange	18 rue Michel Rodange L-3875 Schiffflange
Web		https://www.mr-schiffflange.lu/?com=0110101				
Email						

Responsable/ Contact	Viviane Schreiner-Thull	Gilles Poos				
		26.54.53.21				
		maisonrelais@schiffflange.lu				

Forme juridique	asbl
-----------------	------

Date création	27/07/2006
---------------	------------

Note Identification:	
----------------------	--

Intention

Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?

Traditionnellement, les femmes assuraient la plus grande partie du soin des enfants, spécialement lors des dix premières années de la vie de ces derniers. Une de ces tâches consiste à accompagner les enfants à l'école. Or, quand on occupe un emploi salarié à plein temps, il est très difficile d'être présent pour reprendre les enfants à 12.00, les ramener pour 14.00 et finalement les rechercher à 16.00 ou 17.00.

Les Maisons Relais ont pour objectif principal d'assurer un service d'accueil entre 07.00 et 19.00 pendant laquelle les enfants sont pris en charge pendant la journée en dehors du temps scolaire.

La Maison Relais vise donc à permettre à chacun des deux parents d'exercer une activité professionnelle à plein temps. Pour les familles monoparentales, population vulnérable et plus sujette à pauvreté et difficultés sociales du fait des obligations éducatives, ce type d'institution relève de la nécessité. En effet, les socialisations extra-scolaires acceptées jusque dans les années 70 quand les enfants jouaient ensemble dans la rue ou aidaient aux travaux des champs avant plus récemment se retrouver devant la télévision d'abord puis aujourd'hui devant les autres écrans, jeux vidéos et/ou réseaux sociaux ne le sont plus aujourd'hui.

Les Maisons Relais sont en charge d'une partie significative du temps éveillé des enfants et confrontent ces derniers à un nouvel espace de socialisation en-dehors de l'école. Les Maisons Relais du Luxembourg mettent en place des programmes éducatifs non formels spécifiques. En effet, "l'État luxembourgeois veut offrir à tous les enfants les mêmes chances de départ et les mêmes opportunités de réussite, indépendamment de leur milieu d'origine. C'est pourquoi les structures d'accueil sont dotées d'une mission de service public, qui est d'intégrer les enfants dans la vie de leur commune et de les préparer à la société et à l'école luxembourgeoises.

L'initiative Staark Kanner est un ensemble cohérent de mesures en faveur des enfants et de leurs familles, dont notamment :

- * la participation étatique aux frais de l'accueil, à travers le chèque-service accueil;
- * un système de qualité pédagogique dans toutes les structures d'accueil;
- * la définition, au niveau national, des objectifs pédagogiques pour le développement des enfants;
- * un programme d'éducation plurilingue et 20 heures d'encadrement gratuites pour les enfants de 1 à 4 ans accueillis en crèche." source : <http://www.men.public.lu/fr/enfance/>

Le projet pédagogique de la Maison Relais de Schiffflange (MRdS) s'inspire des priorités définies par l'Etat et met en oeuvre ses propres projets pédagogiques.

Description Initiative

Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.

Le 19 mai 2008, la première Maison Relais de Schiffflange (MRdS) a ouvert ses portes. Il s'agissait en fait d'étendre dans le temps les services de la cantine scolaire. La MRdS est gérée pour le compte de la Commune par l'asbl "Garderie fir Kanner". Elle accueille les enfants entre 3 et 12 ans.

Maison Relais

Description Initiative (Suite)

Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.

L'augmentation des besoins d'accompagnement péri-scolaire et le développement des nouveaux quartiers résidentiels à l'est de la ville rendaient le développement de capacités d'accueil indispensables. En 2010, la Commune mandate Luxconsult afin de définir le programme de construction, d'analyser les possibilités d'implantation et d'organiser un concours d'architectes. C'est le cabinet Alleva Enzo Architectes qui a remporté le projet. La construction est en bois préfabriqué sur un socle en béton en sous-sol. La classe énergétique est B-B. Outre une isolation thermique et phonique poussée, le bâtiment de la MRdS est équipée sur le toit de panneaux photovoltaïques pour la production d'eau chaude. L'éclairage est assuré par des LED s'adaptant à la luminosité extérieure. La construction fut Une convention tri-partite Garderie fir Kanner - Etat - Commune de Schiffflange règle la participation financière de chaque partie. L'Etat prend en charge 75% du déficit de fonctionnement et la Commune 25%.

Les parents participent aux frais. Il existe un mécanisme d'aide pour les parents qui est le "chèque-service-accueil". Les parents bénéficient de tarifs réduits dans les services d'accueil et notamment dans les Maisons Relais. Pour en bénéficier, la structure d'accueil doit répondre à certaines exigences de qualité bien définies, dont notamment celle de remplir une mission de service public.

La MRdS recherche la coopération avec les parents et les réunit une fois par trimestre afin de les informer sur les activités prévues et en cours et écouter leurs commentaires et remarques. Selon son Concept d'Action Général, la MRdS a pour "but de favoriser une meilleure harmonisation entre vie familiale et professionnelle, tout en garantissant aux enfants un encadrement éducatif adéquat pendant la journée et des infrastructures adaptées à leurs besoins.

L'institution ne doit pas être uniquement un mode de garde mais également offrir à l'enfant un lieu éducatif et ludique, un lieu de vie et de joie, qui laisse place à la fantaisie, la spontanéité, à l'humour et la convivialité. Un lieu, où l'enfant vit sa vie d'enfant et construit sa personnalité."

La MRdS a l'intention de mettre en oeuvre des projets dans le cadre des champs d'action définis par le Ministère de l'Enseignement, à savoir :

- Emotion et relation sociale
- Valeurs, participation et démocratie
- Langue, communication et médias
- Créativité, art et esthétique
- Mouvement, conscience corporelle et santé
- Sciences et techniques
- Observation et documentation

Pour répondre aux directives du Ministère et avec le soutien de la Commune, la MRdS aimerait travailler avec les associations locales, notamment pour que les enfants puissent se rendre aux activités parascolaires. Dans un premier temps, un plan d'encadrement a été établi par la MRdS. Des réunions avec la commune et les associations locales doivent avoir lieu afin de clarifier tous les détails.

Faiblesses - Menaces

Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui généreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.

La demande d'accueil dépasse largement l'offre. Il y a aujourd'hui (janvier 2019) une liste d'attente de 80 enfants qui s'allonge de mois en mois. Le projet initial prévoyait de centraliser les services d'accueil Maison Relais à Op Hudelen en transportant les élèves entre la Maison Relais et les trois écoles de la Commune. Cela générerait un important trafic de bus et du stress pour les enfants durant la pause de midi. Ceci a dû être rapidement abandonné et le service de restauration maintenu dans les écoles, excepté pour l'école Albert Wingert, proche de la MRdS que les élèves rejoignent à pied pour les plus grands et en bus pour les plus petits. L'expérience montre qu'il conviendrait d'associer sur un même lieu l'enseignement formel et l'accueil péri-scolaire. Cela nécessitera d'étendre le bâtiment op Hudelen afin d'y adjoindre des locaux scolaires et d'équiper les autres écoles pour l'accueil péri-scolaire. Ce projet s'inscrit dans le Masterplang de la Municipalité.

Maison Relais

Classification Cible(s) ODD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée. 2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire. 3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.
------------------------------------	---

ODD principal



Cible prioritaire de l'ODD principal

4.2	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
Commentaire	

Autres cibles de l'ODD principal

4.7	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
Commentaire	Activité de jardinage dans la Maison Relais et concept général

ODDs secondaires



Cibles des ODDs secondaires

5.4	Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
Commentaire	

10.2	D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
Commentaire	

17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
Commentaire	Coopération avec les parents, le Foyer de soins de personnes âgées Camille pour un projet intergénérationnel, le CIGL de Schiffflange pour une activité de jardinage et avec LASEP pour des activités sportives.

Rayonnement	Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...)
--------------------	--

Enfants dont les parents résident sur le territoire de la Commune de Schiffflange.